

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA20-10-0006

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2019, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RGCA20-10-0006 autorisant un emprunt de 2 877 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement et est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 13 février 2020.

La secrétaire d'arrondissement,



Marie Marthe Papineau, avocate